

Une analyse globale avec de multiples facteurs Évolutions de la famille depuis les années 70

En Occident, la famille des années 2020 n'est plus la même que celle d'il y a une cinquantaine d'années : elle est moins « institutionnalisée », plus diversifiée, avec moins d'enfants, etc.

Il n'y a pas un seul facteur explicatif, mais un ensemble de facteurs qui interagissent, sans qu'il soit toujours aisé de dire si tel élément constitue une cause ou une conséquence.

Dans un souci de lisibilité, en puisant dans les études sociologiques et en nous appuyant sur nos propres observations, nous nous sommes employés à catégoriser divers facteurs explicatifs et à les développer avec des commentaires qui peuvent s'appuyer sur des faits objectifs ou bien constituer autant d'hypothèses qu'il conviendrait de vérifier.



Évolutions de la famille depuis les années 70



Les méthodes contraceptives

- ◆ Large diffusion de la contraception (pilule, dispositif intra-utérin, préservatif...).
- ↳ Plus grand contrôle des naissances.
- ↳ Diminution du nombre d'enfants par famille.
- ↳ Libéralisation sexuelle (≠ procréation).
- ↳ Précocité de la sexualité et multiplication des partenaires.

Le droit et les politiques publiques

- ◆ Loi Neuwirth sur l'usage des moyens contraceptifs (1967).
- ◆ Lois sur l'avortement (Veil en 1975, Pelletier en 1979, Roudy en 1982).
- ◆ Loi sur le divorce par consentement mutuel (1975).
- ◆ Dépénalisation du délit d'auto-avortement et création du délit d'entrave à l'IVG (1993).
- ◆ Loi sur le pacte civil de solidarité (1999).
- ◆ Autorisation de délivrance sans ordonnance des contraceptifs d'urgence (2000).
- ◆ Loi visant à simplifier les procédures de divorce (2004).
- ◆ « Mariage pour tous » – Reconnaissance juridique des couples de conjoints du même sexe (2013).
- ◆ Remboursement à 100 % de l'IVG (2013).
- ◆ Loi Vallaud-Belkacem sanctionnant toute entrave à l'information sur l'IVG et supprimant la condition de détresse avérée (2014).
- ◆ Divorce par consentement mutuel conventionnel (2016).
- ◆ Criminalisation progressive de certains actes ou pratiques (viol, inceste, pédophilie, harcèlement sexuel...).



Les évolutions socio-démographiques

- ◆ Augmentation de l'espérance de vie à la naissance (vie en couple plus longue).
 - ↳ En France métropolitaine
Femmes : 85,7 ans en 2019.
Hommes : 79,8 ans en 2019.
- ◆ Niveau élevé de fécondité.
 - ↳ En France métropolitaine
Indicateur conjoncturel de fécondité : 1,84 pour les femmes de 15 à 49 ans en 2019 (1^{er} rang au sein de l'Union européenne)
- ◆ Mouvements migratoires :
 - ↳ Mixité culturelle (14,4 % de couples mixtes français/étranger parmi les mariages en France métropolitaine en 2018).
 - ↳ Persistance de modèles « traditionnels », mais rejet de ces modèles par les plus jeunes générations.



L'évolution des mentalités

- ◆ Montée de l'individualisme (moins longue durée des couples).
- ◆ Réticence vis-à-vis de l'engagement (d'où diminution des mariages).
- ◆ Privatisation de la sphère des sentiments et pression sociale moins forte (cf. religion).
- ◆ Plus grande acceptation des modes de vie différents, des types de familles différents (familles recomposées, homoparentales...), des couples mixtes, du divorce, de la sexualité des personnes dites « âgées »...
- ◆ Prise de conscience des violences intrafamiliales (violences au sein de la famille de moins en moins acceptées, légitimité croissante de l'intervention de l'État dans la sphère privée...).

Les progrès techniques

- ◆ Développement des appareils électroménagers (temps dégagé).
- ◆ Progrès en termes de confort.
- ◆ Développement des moyens de transport et de nouveaux modes de communication.
- ◆ Procréation médicale (accès à la maternité).



Les évolutions socio-économiques

- ◆ Chômage, précarisation ≠ plus grande aisance matérielle.
- ◆ Études plus longues (mises en couple, mariages, maternités plus tardifs).
- ◆ Forte mobilité professionnelle et résidentielle (éloignement géographique de la famille).
- ◆ Aménagement du temps de travail, possibilité de travail à temps partiel, développement du télétravail, politiques familiales et développement des modes d'accueil pour la petite enfance.
- ◆ Système de protection sociale / solidarité intergénérationnelle.

Une famille « multiple »



L'activité féminine

- ◆ Modification du statut de la femme dans la société.
- ◆ Politiques d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.
- ◆ Progression du taux d'emploi des femmes ; reconnaissance des conjointes collaboratrices (agriculture, artisanat...).
- ◆ Parité en politique.
- ◆ Partage des rôles dans le couple.
- ◆ Mobilité et plus d'ouverture sur le monde extérieur.
- ◆ Indépendance financière (rendant possibles l'autonomie, la séparation...).